



Pôle universitaire
régional de
Guadeloupe

RELEVÉ DE DÉCISIONS
Conseil de pôle du 16 janvier 2025
à la salle du conseil de l'administration générale et en
visioconférence

NOMS / PRENOMS	PRESENCE
Collège A	
Michel GEOFFROY (Président de l'université des Antilles)	Procuration à Laura-Line CASSIN
Suzy DUFLO (Pr)	Procuration à Bruno HARAL
Laurence ROMANA (Pr)	Présente
Collège B	
Laura-Line CASSIN (MCF)	Présente en visioconférence
Brigitte FACORAT-GASPARD (MCF)	Procuration à Elisabeth ODACRE
Elisabeth ODACRE (MCF)	Présente
BIATSS	
Christophe AUDEBERT	Présent
Bruno HARAL	Présent
Étudiants	
Ludivine LASSERRE	Présente en visioconférence
Noah ALEXIS	Présent
Personnalités extérieures	
Laurence CORENTHIN	Présente en visioconférence
Gladys DEBS	Présente en visioconférence
Harry DURIMEL (Maire de la ville de Pointe-à-Pitre)	Excusé
Chantal LERUS (Représentant du Conseil Régional)	Présente en visioconférence
Ivan VLASTELIC (Représentant de l'organisme de recherche IPGP-OVSG)	Présent en visioconférence
Membres de droit	
Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente du Pôle universitaire de Guadeloupe)	Présente
Keïla D'ARBAUD (Responsable administrative et financière du Pôle Guadeloupe/DGS adjointe de l'université des Antilles)	Absente
Personnel du Pôle universitaire	
Chloë CORDOVAL (Responsable administrative et financière adjointe du Pôle Guadeloupe)	Absente
EDOUARD-LALANNE Véronique (Chargée de gestion administrative)	Présente

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe de l'université des Antilles ouvre la séance à 14h10.

Après vérification que le quorum est bien atteint, la Vice-présidente poursuit avec l'ordre du jour.

	Nombre
Présents	11
Procurations	3
Absents	1
Total	15

L'ordre du jour est établi comme suit :

A- Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du jeudi 14 novembre 2024

B- Affaires financières

Budget initial prévisionnel 2025 du Pôle Guadeloupe

C- Affaires ressources humaines

- 1- Campagne ATER – année 2025
- 2- Organigramme Pôle Guadeloupe

D- Affaires institutionnelles

- 1- Demande d'ouverture de diplôme
- 2- Conventions

E- Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe introduit le conseil en adressant ses vœux aux membres du conseil et poursuit en faisant un point sur l'actualité du pôle Guadeloupe.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande s'il y a des questions diverses. Il y a une question.

Madame ROMANA pose une question relative à la mise à jour sur le site de l'université des comptes rendus du Pôle.

A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du jeudi 14 novembre 2024

Monsieur ALEXIS précise qu'au point C, il a indiqué que seules deux associations THEMIS et Wi-BASH qui ont pu finaliser leur demande.

Monsieur AUDEBERT indique qu'au point D, il demande des précisions concernant la convention de l'UFR SJE pour la mise en place d'un site web pour la composante et s'il n'était pas possible d'effectuer la prestation en interne.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe prend en compte les suggestions et demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le relevé de décisions du conseil de Pôle du jeudi 14 novembre 2024.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	15
	Ne prend pas part au vote	14
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	0

Le relevé de décisions du conseil de pôle du jeudi 14 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

B. Affaires financières

Budget initial prévisionnel 2025 du Pôle Guadeloupe

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente les trois tableaux du budget initial prévisionnel 2025 du Pôle Guadeloupe.

Madame ROMANA demande la raison pour laquelle la téléphonie apparaît dans les recettes. Elle fait une remarque sur la consommation d'électricité, disant que malgré l'installation de panneaux solaires, la facture augmente de 30% et demande la raison. Elle demande à quoi correspondent les 2 000 euros pour la formation du personnel et que cela lui semble être très peu. Concernant le budget attribué aux composantes, elle indique qu'il s'agit toujours du même budget. Elle affirme qu'il n'y a pas de dialogue de gestion pour connaître leurs projets et besoins des départements. Elle constate que tous les budgets proviennent des inscriptions et non de l'établissement. Elle regrette le manque de consultation à l'UFR SEN pour l'établissement du budget alloué. Elle estime qu'il faudrait avoir un dialogue de gestion avec le doyen pour que cela corresponde aux besoins des composantes. Elle termine en demandant les critères de répartition du budget aux différentes composantes.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que la téléphonie est en recettes car il s'agit d'une participation des services communs à la téléphonie.

Elle dit que le constat d'une augmentation de l'électricité a également été fait par le pôle, ceci est dû à la réparation de la climatisation du bâtiment recherche et dans certains amphithéâtres. Actuellement, la majorité des équipements fonctionnent. L'installation des panneaux photovoltaïques permettra d'observer des résultats sur le long terme. Elle précise

que le pôle met en place des actions pour réduire les factures à l'exemple des horloges installées dans les salles de TP Dosip.

Monsieur HARAL précise que le poste électricité est important et représente environ 20% du budget car il y a trois campus et il n'y a que deux centrales photovoltaïques. Il indique qu'il s'agit d'une petite centrale à Mérault et une moyenne dans le bâtiment TP DOSIP. Ainsi, elles contribuent à la baisse de la consommation, mais ce n'est pas suffisant. Sachant qu'il y a des projets en cours pour l'année 2025, c'est à partir de 2026 que la baisse de la consommation sera constatée.

Il complète en disant que le coût de l'électricité a augmenté, confirme les propos de la Vice-présidente concernant le fait qu'auparavant, beaucoup d'équipements étaient hors service, prenant l'exemple de la climatisation du bâtiment recherche ou encore celle de la bibliothèque universitaire restée deux années sans climatisation et qui reposait sur une centrale mais qui depuis la fin du mois d'août 2024 dispose de deux centrales. Il ajoute que la climatisation du rez-de-chaussée de la faculté de médecine ne fonctionnait pas, l'installation s'est faite à la fin du mois d'août 2024.

La consommation d'électricité est un indicateur qui sera beaucoup observé, car il y a un engagement pour la baisse de la consommation de plus de 30% avant 2028. La livraison d'une troisième centrale (UFR SEN) est imminente. La consommation pourra être mesurée, car tous les équipements et toutes les centrales seront en état de marche. Cinq investissements sont en cours d'étude, les appels d'offre seront lancés très prochainement qui concernent la bibliothèque, la faculté de médecine, l'UFR SJE, le bâtiment d'accueil et le camp Jacob. Le début des travaux et des investissements est prévu pour 2025. Après la mise en service de toutes ces installations avec le manager énergie qui sera embauché, des indicateurs pourront être présentés.

Il fera une demande auprès de Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe pour présenter en conseil de pôle l'évolution de la consommation depuis l'année de référence 2018 jusqu'à 2025.

Durant encore un an, la consommation sera au même niveau, la baisse sera constatée en 2026.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe complète en donnant l'exemple du bâtiment recherche où la climatisation ne fonctionne pas à 100%. Elle précise qu'avec le marché d'achat en cours pour les remplacements entraînera une augmentation de la consommation d'électricité.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe explique concernant la formation du personnel qu'il s'agit d'un financement complémentaire et que les agents peuvent également utiliser leur compte personnel de formation. Le montant proposé est de 2 000 euros car il s'agit de la somme consommée en général par les agents pour le paiement des billets d'avion, ou encore le logement. L'an dernier, il y a eu le financement d'une formation SSIAP qui est beaucoup plus coûteuse, mais il s'agit d'une formation qui garantit une habilitation pour une longue durée.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond à propos de la ventilation aux composantes, elle affirme que le pôle réalise des dialogues de gestion avec chaque doyen accompagné de leur RAF.

Concernant les crédits d'investissement, habituellement les composantes ne recevaient pas de financement, depuis le budget rectificatif, le Pôle leur ventile du crédit d'investissement. Si les composantes ont des besoins, elles s'adressent au pôle.

La priorité, sont les équipements pédagogiques car en 2025, les composantes ont une taxe

d'apprentissage fléchée importante qu'ils pourront utiliser pour acheter des équipements pédagogiques.

Madame ROMANA précise qu'il serait mieux de prendre l'avis des responsables de départements pour établir le budget avec le doyen. Elle remarque que chaque année le budget ne bouge pas et souhaiterait un budget qui corresponde plus aux besoins des composantes.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que pour ce qui concerne le dialogue de gestion en composante qu'il faudrait voir en conseil de composantes. Au niveau du pôle, la répartition est faite en fonction des effectifs, des spécificités, des enseignements, de l'éloignement, la location d'infrastructures sportives. En effet, le budget est similaire, mais il faut noter l'ajout des crédits d'investissement. Le budget, les charges fixes et le montant des marchés ne changent pas. Il faut aussi noter que la mise en place de nouveaux équipements comme les citernes, par exemple, demande un coût supplémentaire pour la maintenance et notamment certaines dépenses imprévisibles comme la rupture de canalisation dont le Pôle a été victime en ce début d'année. Il faut donc faire face à toutes ces dépenses imprévisibles.

Monsieur AUDEBERT demande quels sont les grands axes de la politique budgétaire. Il demande des précisions sur les recettes, il s'interroge sur le montant de la convention du CROUS. Concernant les conventions avec le CNAM et le GRETA, il souhaite savoir si c'est possible d'obtenir une retranscription des montants et des circuits de ventilation pour la formation continue. Il se questionne sur la nature des chiffres qui se trouvent dans la section des dépenses prévisionnelles. Il est étonné du faible pourcentage du budget ventilé qui est de 10%, par rapport au budget dont dispose le pôle et un crédit de fonctionnement qui est de 15%.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe explique que la convention du Conseil Départemental signée en 2023 est un budget fléché, ainsi que les fonds FSDIE c'est pour cette raison qu'ils sont inscrits en dépense et en recette. Concernant la convention CROUS, elle concerne la participation du CROUS aux factures d'eau et d'électricité. Elle précise que concernant la convention GRETA, il s'agit d'une convention votée en conseil de pôle avec la MIAGE. Dans la convention, il est précisé qu'il y a une partie relative à la location des salles, il est de même pour la convention avec le CNAM. Il s'agit d'une participation aux coûts de fonctionnement. Les dépenses prévisionnelles correspondent aux dépenses à prévoir, telles que la réparation d'un onduleur ou encore une fuite d'eau.

Concernant les fonds de la formation continue, elle indique avoir déjà répondu à cette question. La structuration de la Formation Continue est assurée par le service BFCA avec des procédures. Elle rappelle que les fonds de la formation continue sont répertoriés en central et restent à la formation continue car il faut payer les heures complémentaires et les différentes dépenses de la formation continue. Lors du vote d'ouverture des formations, on peut observer ces dépenses dans le budget prévisionnel détaillé.

Monsieur AUDEBERT s'interroge sur le montant de la convention du CROUS.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe dit que ce montant résulte d'une collecte de données grâce à la mise en place de sous-compteurs. Il est ainsi possible d'estimer la consommation du CROUS. Des échanges sont en cours avec le CROUS à ce sujet.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le budget initial prévisionnel 2025 du Pôle Guadeloupe.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	1
	Contre	1
Avis : FAVORABLE		11

Le budget initial prévisionnel 2025 du Pôle Guadeloupe est approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

C. Affaires ressources humaines

1. Campagne ATER – année 2025

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le tableau de la campagne ATER 2025. Elle précise que ce tableau a reçu un avis favorable du CSAS à l'unanimité.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur la campagne ATER 2025.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	13

La campagne ATER 2025 est approuvée à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

2. Organigramme

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe apporte six modifications à l'organigramme qui concernent les catégories et précise que ce dernier a été approuvé à l'unanimité au CSAS.

Monsieur AUDEBERT demande si l'assistant en gestion administrative et responsable BAIP et le chargé de gestion administrative communication sont à la fois au BAIP et au service administratif. Il demande également la nature de cet organigramme. Il dit qu'il était étonné que le poste de responsable BVE était catégorie C et actuellement, il est ravi de constater que c'est un poste de catégorie A IGR.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond par l'affirmative concernant l'assistant en gestion administrative et responsable BAIP et le chargé de gestion administrative communication. Elle dit qu'il s'agit d'un organigramme structurel mettant en lumière les missions effectuées au Pôle Guadeloupe.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur l'organigramme du Pôle Guadeloupe.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	15
	Ne prend pas part au vote	13
	Abstention (s)	0
	Contre	1
		0
Avis : FAVORABLE	Pour	12

L'organigramme du Pôle Guadeloupe est approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

D. Affaires institutionnelles

1. Demandes d'ouverture de diplôme

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente les demandes d'ouverture de diplôme du BFCA. Il y a quatre demandes d'ouverture.

Madame ROMANA indique manquer de visibilité sur la cartographie des formations ouvertes.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique que les réponses peuvent lui être apportées en conseil de pôle. Elle informe qu'en 2023-2024, 16 formations ont été ouvertes au BFCA. Elle précise que les dossiers de demande d'ouverture de formation concernent les formations pour lesquelles il n'y a pas les accréditations. C'est en fonction du seuil et du nombre d'inscriptions que les formations sont ouvertes.

Monsieur HARAL demande quelles sont recettes engendrées par la formation continue.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que le BFCA effectue une étude pour savoir si les formations peuvent s'autofinancer et sur le besoin du territoire. Il y a également des demandes de subvention au niveau de la Région Guadeloupe. Le bénéfice de certaines formations permet d'alimenter les formations qui ne s'autofinancent pas. Les frais de formations varient en fonction du profil et du mode de financement. Tous ces éléments sont étudiés et présentés dans le budget prévisionnel dans la demande d'ouverture d'une formation.

Monsieur AUDEBERT demande s'il y a des bilans d'exécution et des enquêtes sur le taux d'insertion professionnelle afin d'avoir des éléments pour faire son raisonnement dans le but d'approuver ou non la reconduction d'un cursus.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que les formations ne sont pas ouvertes chaque année car il y a un vivier et qu'il faut s'assurer que tous les étudiants puissent s'insérer. Elle prend l'exemple du master psychologie qui n'ouvrira pas l'année prochaine.

Un travail est fait au niveau de la formation continue afin d'avoir des indicateurs. Elle indique que le service de la formation continue se structure peu à peu et on y travaille.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur les demandes d'ouverture de diplôme.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	2
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	11

Les demandes d'ouverture de diplôme sont approuvées à la majorité par les membres du conseil de pôle.

2. Conventions

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le tableau comprenant cinq conventions.

Madame ROMANA indique qu'à l'article 11 de la convention avec la mission locale concernant la durée, il est porté trois promotions à compter de 2022-2023. Elle demande si la convention est valable tant qu'il n'y a pas eu les trois promotions. Elle précise qu'il manque la date de signature sur certaines conventions.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond qu'il y a une convention cadre, la convention d'application numéro 1 et la convention d'application numéro 2. Le vote porte sur la convention d'application numéro 2 pour l'année universitaire 2024-2025. La durée de la convention cadre est pour trois promotions à compter de 2022-2023 donc pour trois ans.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe dit que pour les conventions récentes, les services administratifs vérifient que les conventions soient bien datées.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau des conventions.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	12
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	1
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	11

Le tableau des conventions a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

E. Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond à la question relative à la mise à jour sur le site que les relevés de décisions ont été transmis au service idoine pour une mise à jour sur le site.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe remercie chaque élu de sa présence et lève la séance à 15h00.